



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°17-11

L'an deux mille dix-sept, à 10h

Le 1<sup>er</sup> juillet, à Boulzicourt (08)

| Date de convocation     | 6 juin 2017             |
|-------------------------|-------------------------|
| Nombre de délégués :    |                         |
| ● Titulaires            | 38 Titulaires           |
| ● Suppléants            | 38 Suppléants           |
| ● Présents              | <b>20 Présents</b>      |
| ● Votes par procuration | 2 Votes par procuration |

#### Étaient présents :

Mme Morgane PITEL

M. Jack COLLINET

Mme. Danielle COMBE

M. Daniel COURTAUX

Mme Maryse DESPAS

M. Patrick FOSTIER

Mme Mireille GAZIN

M. Pascal GILLAUX (Pv de Bernard Dekens)

Mme Pascale GAILLOT

Mme Dominique HUMBERT (Pv de M Raoul)

M. Robert PASCOLO

M. Bernard PIERQUIN

M. Jean-Pierre RENVOY

Mme Noëlle DEVIE

M. Eric GILLARDIN

M. Guy JOSEPH

M. Pascal MAUROY

Mme Christine NOIRET-RICHET

M. Michel NORMAND

M. Edouard JACQUE

#### Objet de la délibération :

**Hebma : Avenant à la maîtrise d'œuvre pour réaliser des investigations géotechniques - plan de financement des dépenses 2017**

| Résultat du vote |
|------------------|
| Pour : 22        |
| Contre : 0       |
| Abstention : 0   |

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°17-11

### Objet de la délibération :

**Hebma : Avenant à la maîtrise d'œuvre pour réaliser des investigations géotechniques - plan de financement des dépenses 2017**

Vu l'article L. 1111-10-IV du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction du Gouvernement NOR RDFB1520836N du 22 décembre 2015,

Considérant que plusieurs dépenses sont nécessaires à l'avancement de l'opération HEBMA en attendant les accords de financement de la partie « travaux » :

### Avenant à la maîtrise d'œuvre pour réaliser des investigations géotechniques :

Avant de pouvoir passer les marchés permettant recruter les entreprises de travaux, des investigations complémentaires seront nécessaires pour notamment :

- Définir la protection du talus SNCF suite à la modification de la hauteur d'eau en crue,
- Optimiser les mouvements des terres entre les différents chantiers,
- Réaliser la reconnaissance des fondations et installer les piézomètres dans les zones où le niveau d'eau sera abaissé, suite à la suppression de seuils,
- Réaliser toutes investigations nécessaires avant la passation de marchés de travaux.

Le coût estimé de ces investigations est de 65 500 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

|                            |             |                 |
|----------------------------|-------------|-----------------|
| Agence de l'eau Rhin-Meuse | 80%         | 52 400 €        |
| Région Grand Est           | 10%         | 6 550 €         |
| Fonds européens FEDER      | 10%         | 6 550 €         |
| <b>TOTAL</b>               | <b>100%</b> | <b>65 500 €</b> |

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le comité syndical :

- décide d'engager les dépenses précitées,
- approuve le plan de financement présenté,
- autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants et à signer toutes les pièces du dossier.

La Présidente



Morgane PITEL